

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} février 2024

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240201-DEL01022024_06-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 3

Présents (10) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Cécile Dameron, Adjointe au Maire
Philippe Cordier, Adjoint au Maire
Myrianne Bertrand, Conseillère Municipale
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusés (3) :

Denis Thuriot, Président - procuration à Martine Mazoyer
Hervé Barsse, Conseiller Municipal - procuration à Myrianne Bertrand
Serge Jentzer, Administrateur - procuration à Jacqueline Pasin

DEL01022024- 06

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Exposé,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndical n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN),

Considérant l'intérêt du CCAS de Nevers d'adhérer au groupement de commandes proposé par les SIEEEN de Bourgogne Franche-Comté dont la convention constitutive est annexée,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

– D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

- D'autoriser l'adhésion du CCAS de Nevers en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services
- D'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte du CCAS de Nevers et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- D'autoriser le coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- De donner mandat au coordonnateur et au gestionnaire de la Nièvre pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- D'intégrer au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération.

De donner mandat au coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte du CCAS de Nevers dans le cadre de la convention constitutive

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 3 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

